

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05053

Numéro SIREN : 487 650 632

Nom ou dénomination : Storengy France

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 19508

STORENGY FRANCE

Société Anonyme

12, rue Raoul Nordling

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

STORENGY FRANCE

Société Anonyme

12, rue Raoul Nordling

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société STORENGY FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STORENGY FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Provision pour démantèlement » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1 et 10 de l’annexe aux comptes annuels, certaines installations doivent être démantelées ou a minima mises en sécurité à l’issue de leur durée d’exploitation. Votre société constitue dans ce cadre des provisions pour démantèlement sur la base de son scénario de long terme. Nous avons revu les scénarios et hypothèses qui sous-tendent ces provisions et vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de Storengy France » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d’évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et la valeur des contrats d’assurance souscrits pour y faire face. Nous avons examiné les bases et modalités du

calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

- La note « Gaz en réservoirs souterrains » de la partie « Règles et méthodes comptables » décrit les méthodes de classification et de valorisation retenues par la société pour comptabiliser le gaz en cavité. Nous avons examiné le caractère raisonnable de son évaluation et le caractère approprié de son classement comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIES

A blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in blue ink.

Nadia LAADOULI

storengy



[Comptes annuels au 31/12/2021](#)

Sommaire

Bilan	2
<i>ACTIF</i>	3
<i>PASSIF</i>	4
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	7
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>COMPARABILITE DES EXERCICES</i>	9
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	9
<i>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</i>	10
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	11
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	18
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	23
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	30
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	36



storengy

Bilan

Bilan

Présenté en euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets, droits similaires	99 207 903	66 472 353	32 735 550	33 967 009
Immobilisations en cours	10 381 539		10 381 539	5 598 565
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	22 985 380	11 164 518	11 820 862	12 085 234
Constructions	232 496 016	83 583 416	148 912 600	148 740 117
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 889 884 312	2 683 970 209	2 205 914 102	2 151 594 106
Autres immobilisations corporelles	20 060 300	17 608 488	2 451 811	2 670 117
Immobilisations en cours	297 679 053	5 760 124	291 918 930	253 249 668
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres participations	98 251 542		98 251 542	98 251 542
Créances rattachées à des participations	25 000		25 000	25 000
Prêts	154 727	4 009	150 718	213 851
Autres immobilisations financières	147 469		147 469	195 538
TOTAL (I)	5 671 273 239	2 868 563 117	2 802 710 122	2 706 590 747
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, approvisionnements	48 270 795	1 835 436	46 435 359	82 880 792
<i>Créances</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes	33 334		33 334	65 244
Clients et comptes rattachés	83 772 722	2 472	83 770 250	75 644 072
Autres créances				
- Personnel	95 615		95 615	131 179
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 933 196		23 933 196	24 069 823
- Etat, autres créances	6 229 426		6 229 426	18 952 910
- Autres	387 850 217		387 850 217	383 592 946
Disponibilités	27 414		27 414	50 957
Charges constatées d'avance	776 314		776 314	532 825
TOTAL (II)	550 989 032	1 837 907	549 151 125	585 920 748
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 222 262 272	2 870 401 025	3 351 861 247	3 292 511 495

Bilan

Présenté en euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 043 977 330 Euros)	344 941 670	344 941 670
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Réserve légale	23 639 881	17 775 830
Réserves réglementées		
Report à nouveau		23 001
Résultat de l'exercice	122 022 609	117 281 038
Subventions d'investissement	9 958 145	10 166 804
Provisions réglementées	1 314 083 879	1 298 712 691
TOTAL (I)	1 814 646 185	1 788 901 034
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	19 891 000	16 921 000
Provisions pour charges	244 360 694	230 587 027
TOTAL (II)	264 251 694	247 508 027
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		40 541
Emprunts et dettes financières diverses		
. Emprunts divers	1 017 734 962	1 018 223 486
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 008 716	5 986
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 099 547	106 073 124
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	18 551 918	16 871 993
. Organismes sociaux	11 006 712	10 583 290
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 177 011	6 164 921
. Autres impôts, taxes et assimilés	55 943 904	66 320 657
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 363 679	31 788 910
Autres dettes	76 918	29 527
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 272 963 368	1 256 102 435
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	3 351 861 247	3 292 511 495



storengy

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Accès des tiers aux Stockages	479 573 228		479 573 228	512 461 402
Autres prestations liées aux Stockages	60 744 509		60 744 509	44 599 069
Autres recettes	26 146 210		26 146 210	27 233 124
Chiffre d'affaires Net	566 463 947		566 463 947	584 293 595
Production stockée				
Production immobilisée			11 375 483	7 867 308
Subventions d'exploitation reçues			474 999	
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 465 311	4 785 339
Autres produits			9 276 236	3 425 193
Total des produits d'exploitation			589 055 978	600 371 434
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 768 757	11 967 810
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			36 389 378	16 858 049
Autres achats et charges externes			130 382 784	136 522 470
Impôts, taxes et versements assimilés			23 774 617	37 757 398
Salaires et traitements			39 299 414	37 262 699
Charges sociales			19 756 485	18 669 699
Dotations aux amortissements sur immobilisations			118 517 360	107 204 384
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			56 055	332 664
Dotations aux provisions pour risques et charges			696 025	1 083 518
Autres charges			8 933 836	5 764 729
Total des charges d'exploitation			381 574 710	373 423 419
RESULTAT EXPLOITATION			207 481 268	226 948 015
Produits financiers de participations			7 795 653	8 587 081
Produits des autres valeurs mobilières et créances			4 376	7 858
Autres intérêts et produits assimilés			60 188	90 020
Reprises sur provisions et transferts de charges			-1	850
Différences positives de change			82 444	30 432
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			7 942 660	8 716 241
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			16 311 720	18 542 260
Différences négatives de change			9 418	154 181
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			16 321 138	18 696 441
RESULTAT FINANCIER			-8 378 478	-9 980 201
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			199 102 790	216 967 815
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				106 792
Produits exceptionnels sur opérations en capital			141 491	8 564 471
Reprises sur provisions et transferts de charges			68 247 998	1 366 347 466
Total des produits exceptionnels			68 389 489	1 375 018 729
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-17 469	510 945
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 961 294	1 330 233 609
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			95 162 637	91 684 925
Total des charges exceptionnelles			98 106 462	1 422 429 479
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-29 716 973	-47 410 750
Participation des salariés			4 273 533	3 709 756
Impôts sur les bénéfices			43 089 675	48 566 271
Total des Produits			665 388 127	1 984 106 404
Total des Charges			543 365 518	1 866 825 366
RESULTAT NET			122 022 609	117 281 038




storengy

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 351 861 247 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 122 022 609 euros.

Note : les montants sont présentés en euros sauf précision contraire. Les arrondis peuvent dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Aucun changement de règle ou méthode comptable n'est intervenu durant l'année 2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Régulation du stockage – Période ATS 2

L'entrée en régulation des stockages est intervenue au 1^{er} janvier 2018.

Une première période de régulation (dite période ATS1) a couvert les exercices 2018 et 2019.

La seconde période de régulation (dite période ATS2) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une période de quatre ans. Elle prévoit la mise à jour chaque année du revenu autorisé des opérateurs de stockage selon des modalités fixées dans la décision tarifaire de la Commission de régulation de l'Energie (CRE) du 23 janvier 2020.

En particulier, elle prévoit :

- Une régulation incitative visant à assurer l'efficacité des gestionnaires d'infrastructures régulées
- La régularisation a posteriori, via le Compte de Régularisation des Charges et des Produits (CRCP), de l'écart entre (i) les charges prévisionnelles et les charges réelles (limitée à certains postes difficilement prévisibles et maîtrisables à l'instar des charges d'énergie), ii) les investissements prévisionnels et les investissements réels, et iii) l'inflation prévisionnelle et l'inflation réelle.

Le 9 décembre 2020, la CRE a publié la délibération n°2020-295 portant décision sur l'évolution du revenu autorisé pour l'année 2021. Pour l'année 2021, le revenu autorisé est fixé à 477,1 millions d'euros, en baisse de 3,7 % par rapport au revenu autorisé 2020. Ce revenu repose sur les paramètres ci-après :

- Une Base d'Actifs Régulés (BAR) de 3,713 milliards d'euros
- Un taux de rémunération de la BAR reconduit à 4,75%
- Des Charges Nettes d'Exploitation (CNE) de 174,8 millions d'euros

Enquête sur le mécanisme de régulation du stockage de gaz naturel en France

Le 29 février 2020, la Commission Européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête en matière d'aide d'état sur le dispositif de régulation du stockage mis en place au 1er janvier 2018 pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz en France. L'enquête a pour objectif de vérifier la compatibilité du mécanisme de régulation avec le règlement européen.

Dans sa décision du 28 juin 2021, la Commission Européenne a conclu que le mécanisme de régulation mis en œuvre depuis 2018 est conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'Etat.

STORENGY France a provisionné dans ses comptes le montant des intérêts financiers (18 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2020) qui seraient à acquitter auprès de l'Etat Français sur la période d'illégalité qui prend donc fin le 28 juin 2021.

Rejet par la DVNI du caractère amortissable du gaz coussin

Dans le cadre du contrôle fiscal au titre des exercices 2013 et 2014, la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) avait contesté le caractère amortissable du gaz coussin au motif que, selon son analyse, ce gaz ne se déprécie pas de manière irréversible. Si STORENGY France avait alors procédé au paiement du redressement à hauteur de 6,6 millions d'euros, elle avait toujours contesté ce redressement et avait ainsi reconnu une créance à ce titre.

En juin 2021, la DVNI a accepté l'intégralité de la demande de STORENGY France suite à l'introduction en 2020 d'une action en contentieux.

La créance de 6,6 millions d'euros a été remboursée à STORENGY France en juillet 2021.

Impacts de la crise sanitaire Covid-19

Malgré la crise sanitaire, la continuité d'activité a été assurée pour garantir la continuité de service et la sécurité d'approvisionnement. Aussi, les états financiers au 31 décembre 2021 n'ont pas été impactés tant sur les investissements que sur le compte de résultat.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Délibération CRE sur le programme d'investissements pour l'année 2022

Le 20 janvier 2022, la Commission de Régulation de l'Energie a publié la délibération n°2022-15 portant approbation du programme d'investissements de STORENGY France pour l'année 2022, soit un montant total de 207 millions d'euros.

Guerre en Ukraine

L'évolution de la situation internationale liée à la guerre en Ukraine reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par STORENGY France qui est attentive à toutes les conséquences potentielles de la crise notamment sur l'activité et les résultats.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG), issu des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble du règlement l'ayant modifié par la suite, et dans le respect des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conduit STORENGY France à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les dépréciations sur titres, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ces futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les provisions pour démantèlement des sites (cf. note 10),
- les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel (cf. notes 10 et 13),
- d'une manière plus générale, l'ensemble des provisions (cf. note 10).

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 344 941 670,03 euros, constitué de 180 597 733 actions d'une valeur nominale de 1,91 euros.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En France, STORENGY France dispose de 13 sites répartis en 9 sites de stockage en nappe aquifère, 3 sites de stockage en cavités salines et 1 site en gisement déplété. STORENGY France opère également un site de stockage en cavités salines à Manosque appartenant au GIE Géométhane qu'il détient à 50 / 50 avec la société Géosud et dont il assure la commercialisation des volumes.

Le chiffre d'affaires est majoritairement composé des ventes « Accès des tiers au stockage » (ventes ATS), et dans une moindre mesure par des ventes de gaz circulant réalisées à la demande du régulateur présentées en « Autres prestations liées aux stockages » au compte de résultat.

Le chiffre d'affaires mensuel ATS est reconnu sur la base (i) des capacités de stockage réservées par les clients pour le mois donné dans le cadre d'enchères et, depuis 2018, suite à la mise en place de la régulation du stockage, (ii) du terme de compensation stockage (TCS) collecté par les deux gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et Téréga auprès des expéditeurs présents sur leurs réseaux.

Le TCS correspond à la différence entre le revenu autorisé fixé par la Commission de Régulation de l'Energie et le revenu des enchères perçu directement par STORENGY France.

Compte tenu du taux élevé de remplissage des stockages par ses clients, STORENGY France n'a pas été amené à réaliser sur l'exercice 2021, des opérations d'achats et ventes de gaz de performance visant à assurer la « performance technique » des stockages en termes de débit et de pression. Toutefois, à la demande du régulateur, la société a procédé à la vente de 1,6 TWh de gaz circulant afin de limiter le stock de gaz circulant ; ces ventes se traduisent par une marge de 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement l'amortissement dérogatoire ainsi que les résultats sur cession d'immobilisations et les dépréciations d'actifs.

Les opérations financières relatives aux participations, aux titres et aux créances rattachées à des participations, notamment les dotations ou reprises de dépréciation, sont inscrites en résultat exceptionnel et non en résultat financier. STORENGY France considère en application de l'article 121-3 du PCG que cette classification qui déroge au plan Comptable Général donne une image plus fidèle du compte de résultat car elle permet de regrouper avec la plus ou moins-values de cession, dans les éléments exceptionnels, tous les éléments de résultat afférents aux participations.

Les impacts sur les comptes de l'exercice 2021 sont détaillés dans la note 20.

GAZ EN RESERVOIRS SOUTERRAINS

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Gaz coussin

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisation corporelle (poste « Constructions, Installations techniques, matériel et outillages industriels »). Il lui est appliqué un amortissement linéaire jusqu'à la date de fin d'exploitation.

Gaz utile

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues, auquel est ajouté le coût d'injection. Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées (i) de la valeur d'achat ou de production des logiciels et (ii) d'un droit d'usufruit. Ils sont amortis sur leur durée d'usage.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des projets, notamment informatiques.

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes	Durées d'utilité	Durées d'usage
Application informatique	91 945 938	5 ans	5 ans
Droit incorporel	7 261 965	Durée du droit	Durée du droit

Les frais de recherche et de développement sont traités comme des charges de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt destinés à financer l'acquisition des immobilisations ne sont pas incorporés au coût de l'actif, STORENGY France ayant fait le choix de les comptabiliser en charges (application de l'article 213-9 de l'ANC).

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement économique linéaire ; l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

Les principales durées d'utilité et d'usage sont :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes	Durées d'utilité	Durées d'usage
Gaz coussin (naturel, azote ou fumées)	1 413 994 331	Date estimée de fin d'exploitation (1)	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) génie civil	322 654 250	30 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) complétion	240 347 938	30 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) infrastructure	163 616 035	50 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) tête de puits	28 791 890	30 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) armoire de commande	19 396 568	25 ans	25 ans
Puits (d'exploitation ou de contrôle) de terrain	3 343 499	-	-
Réseau de collecte - Antenne	193 666 252	50 ans	25 ans
Cavité de stockage	56 820 604	50 ans	25 ans
Turbo compresseur - Entraînement	46 955 292	30 ans	25 ans
Contrôle qualité du gaz	34 612 138	20 ans	20 ans

(1) Date de fin d'exploitation

Le scénario de référence de STORENGY France conduit à une neutralité carbone en 2050 et quel soit le scénario net Zero-Carbon envisagé, les sites de stockage, adaptés et reconvertis aux gaz verts, resteront très largement nécessaires à l'horizon 2050 et au-delà.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

Une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession a été prise, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à leur valeur de cession estimée si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Figurent dans les comptes au 31 décembre 2021, les titres détenus par STORENGY France dans le GIE Géométhane et dans le GIE Cansel-Bresse.

Autres immobilisations financières :

Les prêts accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété) et les dépôts de garantie versés constituent les autres immobilisations financières. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

STOCKS DE MATIERES ET MATERIELS D'EXPLOITATION

Les matières et matériels d'exploitation inscrits en stocks sont valorisés au coût d'achat.

Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP).

Une dépréciation des articles en stock est constatée sur la base de la fréquence d'utilisation des matériels. La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours appliquée par STORENGY France est fondée sur les taux de rotation des articles en stock. Lorsque les taux de rotation en « entrée » et en « sortie » d'un article ressortent à zéro, une dépréciation annuelle tenant compte de la durée d'obsolescence des articles est appliquée.

QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock. Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré. Au 31 décembre 2021, STORENGY France n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Elles comprennent également les factures à établir.

AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Dans le poste « autres créances » et « autres dettes » figurent notamment le compte-courant financier avec ENGIE Finance dans le cadre de la convention de trésorerie et le compte-courant d'intégration fiscale avec ENGIE SA.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre 2021. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits latents de change, une perte latente entraînant la constatation d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

PROVISION POUR DEMANTELEMENT

À l'issue de leur durée d'exploitation, certaines installations doivent être démantelées ou a minima mises en sécurité. Ces obligations peuvent résulter de réglementations environnementales ou de l'engagement implicite du STORENGY France.

Les orientations politiques et sociétales de la France en matière de transition énergétique visent à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant les énergies renouvelables ou dites vertes, notamment le biométhane et l'hydrogène.

Les différents scénarios qui permettent d'atteindre cette neutralité carbone, notamment le Scénario National Bas Carbone en France ou l'« étude prospective Futurs énergétiques » de RTE, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, conduisent tous à une baisse significative des quantités de gaz consommées. STORENGY France analyse de près cette perspective, notamment dans le cadre de la définition de sa stratégie ainsi que pour l'appréciation de la durée d'utilisation de ses sites de stockage et l'évaluation des provisions pour leur démantèlement.

En conformité avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050, le scénario de long terme retenu par STORENGY France, et qui préside à la mise en œuvre de sa stratégie, est un scénario qui combine électrification raisonnable, soit un peu moins de 50% de la demande finale en 2050, ainsi que développement ambitieux d'une palette diversifiée de gaz verts (biométhane, e-CH₄ synthétisé, gaz naturel avec Carbon-Capture and Storage, hydrogène pur).

Du fait de l'importance de ces gaz verts dans le mix énergétique français envisagé à horizon 2050 et au-delà, les sites de stockage de gaz resteront très largement nécessaires et seront indispensables pour fournir de la flexibilité au système électrique. L'adaptation et la reconversion de ces infrastructures aux gaz verts permet d'envisager leur utilisation à un horizon très lointain, ce qui conduit à une valeur actuelle quasi nulle des provisions pour leur démantèlement, à l'exception des trois sites en exploitation réduite qui ont été sortis du périmètre de la régulation par le décret du 26 décembre 2018.

Compte tenu de son horizon et des nombreux paramètres qui le sous-tendent), STORENGY France continuera à procéder à une appréciation régulière du scénario de long terme qui permettra d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Cette appréciation s'accompagne d'une revue de l'évaluation des provisions pour démantèlement.

Les provisions constituées pour le démantèlement des sites de stockage non régulés s'élèvent à 230 715 081 euros au 31 décembre 2021 contre 217 506 655 euros au 31 décembre 2020.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE STORENGY FRANCE

STORENGY France relève principalement du régime spécial *CNIEG* (Invalidité, Vieillesse et Décès) des Industries Électriques et Gazières présenté en Note 13.

Méthode de comptabilisation :

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, STORENGY France a inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. Note 13).

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles :

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de STORENGY France est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants.

Storengy France a tenu compte de la recommandation 2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 et a revu en conséquence la méthodologie de calcul pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées de l'amortissement dérogatoire constaté chaque fois que les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles) sont différentes des durées d'usage (admises fiscalement) ou que le mode d'amortissement est différent.

COMPTE DE REGULARISATION DE CHARGES ET DE PRODUITS (CRCP)

Le CRCP est un compte fiduciaire extra-comptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts constatés entre les charges et les produits réellement constatés et les charges et les produits prévisionnels, sur des postes prédéfinis. Le CRCP est également utilisé pour le versement des incitations financières résultant de l'application des mécanismes de régulation incitative ainsi que pour la prise en compte d'éventuelles plus-values de cession ou coûts échoués une fois validés par la CRE.



Conformément à la délibération de la CRE du 23 janvier 2020, pour le tarif ATS2 le CRCP est calculé au 31 décembre chaque année et apuré sur une durée de 1 an, dans la limite d'une évolution du revenu autorisé liée à cet apurement de +/- 5%. En cas d'atteinte du plafond, le solde non apuré est reporté à l'année suivante (cf. Note 25).

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 - Immobilisations brutes = 5 671 273 239 euros

Actif Immobilisé	Au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transfert	Mouvement par contrepartie au bilan	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	92 177 651	17 411 791	0	0	0	109 589 442
Concessions, brevets, droits similaires	86 579 086			12 628 817		99 207 903
Immobilisations incorporelles en-cours	5 598 565	17 411 791		(12 628 817)		10 381 539
Immobilisations corporelles	5 289 048 272	208 740 891	(5 368 285)	0	(29 315 818)	5 463 105 060
Terrains & Agencements	22 983 999		(24 686)	26 067		22 985 380
Constructions	225 391 760		(90 317)	7 194 574		232 496 016
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 549 060 150	384 795	(4 598 291)	149 752 878	(29 315 818)	4 665 283 715
Actif de démantèlement	212 761 299	11 839 298				224 600 597
Autres immobilisations corporelles	19 722 430	534 907	(197 037)			20 060 300
Immobilisations en-cours	259 128 634	195 981 890	(457 953)	(156 973 519)		297 679 053
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	98 689 939	1 701	(112 902)	0	0	98 578 738
Titres de participation	98 251 542					98 251 542
Créances rattachées à des participations	25 000					25 000
Prêts	217 859	300	(63 432)			154 727
Autres immobilisations financières	195 538	1 401	(49 470)			147 469
TOTAL	5 479 915 862	226 154 383	(5 481 187)	0	(29 315 818)	5 671 273 239

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liés aux projets informatiques et d'un droit d'usage d'un poste électrique.

Les installations techniques, matériels et outillages industriels sont constitués essentiellement des installations de surface d'un montant de 3 208 854 527 euros et du gaz coussin immobilisé d'un montant de 1 416 627 245 euros.

La part du gaz coussin du site de Trois-Fontaines, destiné à être vendu avant la fermeture du site, a été reclassé en stock pour une valeur brute égale à 29 315 818 euros.

L'actif de démantèlement constitué en 2018 suite au décret n°2018-1248 du 26 décembre 2018 actant la sortie des trois sites qui était en activité réduite a été mis à jour pour tenir compte des nouvelles hypothèses d'inflation et d'actualisation, les scénarios de démantèlement restant eux inchangés. Les valeurs actualisées des coûts de démantèlement des trois sites sous cocon au 31 décembre 2021 s'établissent à 72 756 735 euros pour Soings, 101 953 101 euros pour Saint-Clair et 49 890 761 euros pour Trois-Fontaines.

L'augmentation nette de l'actif (11 839 298 euros) a été constituée en contrepartie d'une provision de même montant et a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire nette de 7 945 755 euros, en lien avec les sites de Saint-Clair et de Soings.

Les immobilisations en-cours sont essentiellement constituées de dépenses de rénovation du site d'Etrez (115 millions d'euros), de développement du site de stockage d'Hauterives (30 millions d'euros), de rénovation des puits et des installations de traitement du gaz sur les différents sites de stockage, notamment Chémery (35 millions d'euros), Gournay (24 millions d'euros), Beynes (21 millions d'euros), Germigny (18 millions d'euros), Tersanne (13 millions d'euros) et Trois-Fontaines (10 millions d'euros).

Les immobilisations financières

Au 31 décembre 2021, les immobilisations financières sont principalement constituées des parts détenues par STORENGY France dans :

- le GIE Géométhane pour 95 000 000 euros en rémunération de l'apport réalisé le 28 juillet 2009. Ces parts d'intérêts ont été évaluées à leur valeur vénale (valeur d'apport définie par le traité),
- Le GIE Cansel Bresse pour 3 251 542 euros, correspondant à 50% du capital social du GIE constitué le 6 avril 2017 par un apport en nature d'actifs par STORENGY SA d'une valeur de 6 502 084 € nette de la soulte et d'un apport en numéraire par chacun des membres d'un montant total de 1 000 €.

STORENGY France détient également une créance de 25 000 euros sur STORENGY Deutschland Infrastructures correspondant à un prêt accordé pour l'acquisition de STORENGY Deutschland Betrieb en 2011.

Des prêts, principalement immobiliers, sont accordés par STORENGY France à ses salariés.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie au titre de contrats (147 469 euros), vis-à-vis notamment de GRTgaz dans le cadre des contrats ATS (100 000 euros).

Note 2 - Amortissements et dépréciations d'actif = 2 868 563 117 euros

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Mouvement par contrepartie au bilan	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	52 612 077	13 860 276	0	0	66 472 353
Concessions, brevets, droits similaires	52 612 077	13 860 276			66 472 353
Quotas d'émission de gaz à effet de serre					
Immobilisations incorporelles en-cours					
Immobilisations corporelles	2 720 709 030	140 996 397	(30 302 853)	(29 315 818)	2 802 086 755
Terrains & Agencements	10 898 765	479 606	(213 853)		11 164 518
Constructions	76 651 642	7 543 235	(611 461)		83 583 416
Installations techniques, matériel et outillages industriels (1)	2 439 673 852	106 356 563	(13 588 512)	(29 315 818)	2 503 126 086
Autres immobilisations corporelles	17 052 312	754 326	(198 150)		17 608 488
Actif de démantèlement	170 553 491	25 862 666	(15 572 034)		180 844 123
Immobilisation en-cours	5 878 967		(118 843)		5 760 124
Immobilisations financières	4 008	1	0	0	4 009
Titres de participations					
Prêts	4 008	1			4 009
TOTAL	2 773 325 114	154 856 674	(30 302 853)	(29 315 818)	2 868 563 117

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements et dépréciations d'actif, comptabilisés pour 2 868 559 108 euros au 31 décembre 2021, se décomposent en amortissements pour 2 426 277 652 euros et en dépréciations pour 442 281 456 euros.

Les augmentations s'établissent à 154 856 674 euros et se décomposent en :

- dotations aux amortissements de l'exercice pour un montant de 146 294 380 euros
- dépréciation de l'actif de démantèlement des sites de Saint-Clair et de Soings pour 7 945 755 euros, résultant de la mise à jour des hypothèses d'inflation et d'actualisation
- dépréciations complémentaires au titre de dépenses réglementaires pour des sites en exploitation réduite pour 616 539 euros.

Les dotations aux amortissements correspondantes s'analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	Dotations 2021	Dotations 2020
Dotation aux amortissements linéaires	118 517 360	107 204 384
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels	36 231 889	31 607 725
Dotation aux amortissements dérogatoires	55 830 748	43 777 200

L'amortissement dérogatoire est effectué en prenant en compte les durées d'usage admises par l'Administration fiscale. Il concerne principalement le gaz coussin et les installations de surface.

Les diminutions s'établissent à 30 302 853 euros et s'expliquent principalement par :

- le transfert des dépréciations en amortissements pour 27 777 019 euros (Cf. détail en notes 3, 18 et 20)
- des retraits et cessions d'actifs pour 2 406 991 euros.

Le mouvement de diminution par contrepartie au bilan de 29 315 818 euros correspond au reclassement en stock du gaz coussin de Trois Fontaines dont 1 450 044 euros d'amortissements et 27 865 774 euros de dépréciation.

Note 3 - Dépréciations = 444 120 901 euros

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Mouvement par contrepartie au bilan	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	0	0	0		0
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	489 480 798	8 562 294	(27 895 863)	(27 865 773)	442 281 456
Gaz coussin	167 539 674		(698 083)	(27 865 773)	138 975 818
Autres actifs immobilisés	171 744 353	616 539	(11 506 903)		160 853 989
Actif de démantèlement	144 317 805	7 945 755	(15 572 034)		136 691 526
Immobilisations Corporelles en cours	5 878 967	0	(118 843)		5 760 124
Immobilisations financières	4 008	1	0		4 009
Titres					
Prêts	4 008	1			4 009
Actifs circulants	1 779 381	56 055	0		1 835 436
Stocks et en-cours	1 779 381	56 055			1 835 436
Créances clients					
TOTAL	491 264 187	8 618 350	(27 895 863)	(27 865 773)	444 120 901

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les dotations de dépréciation comptabilisées à hauteur de 8 562 294 euros concernent principalement l'actif de démantèlement de Saint-Clair (6 657 457 euros) et de Soings (1 288 298 euros). Ainsi, la mise à jour des hypothèses d'inflation et d'actualisation a conduit à augmenter la valeur de l'actif de démantèlement de ces deux sites qui a immédiatement fait l'objet d'une dépréciation de même montant.

Des dépréciations complémentaires ont été enregistrées en 2021 pour les sites en exploitation réduite pour un montant de 616 539 euros.

Les reprises s'établissent à 27 895 863 euros.

Le transfert des dépréciations en amortissements représente 27 777 019 euros. En effet, afin de neutraliser les incidences fiscales de la dépréciation comptable, cette dernière est transférée en compte d'amortissement au rythme des dotations qui auraient été constatées en l'absence de dépréciation.

Enfin, des reprises de dépréciation ont été constatées à hauteur de 118 844 euros pour les sites en exploitation réduite.

Le mouvement de diminution par contrepartie au bilan correspond à la dépréciation du gaz coussin du site de Trois Fontaines reclassé en stock.

Les stocks

Le montant de la dépréciation des stocks de matériel est de 1 835 436 euros au 31 décembre 2021. Elle a fait l'objet d'une dotation complémentaire de 56 055 euros sur la période.

Note 4 - Stocks = 48 270 795 euros

Stocks	2020	Augmentation	Diminution	2021
Matières et matériel d'exploitation	16 235 669	2 817 544	(1 921 930)	17 131 284
Stock EUA de production		950 160	(869 868)	80 292
Stock de gaz pour besoins propres	68 374 293	32 204	(37 397 529)	31 008 968
Stock de gaz de performance	7 312	41		7 353
Stock de gaz pour optimisation	42 899			42 899
TOTAL	84 660 173	3 799 949	(40 189 326)	48 270 795

STORENGY France a acheté 12 000 tonnes de quotas de CO2 sur le marché en 2021 pour une valeur de 950 160 euros. Les émissions de CO2 pour l'exercice 2021 ont fait l'objet d'une utilisation et donc d'une sortie de stock pour une valeur de 869 868 euros.

Le stock de gaz qui correspond au gaz utile, constitue une part importante des stocks de STORENGY France : il s'établit à 31 059 220 euros au 31 décembre 2021.

La forte diminution du stock de gaz pour besoins propres est principalement liée à la vente de 1,6 TWh pour permettre de maximiser la commercialisation des capacités de stockage (29 312 212 euros).

Note 5 - Crédit-bail

Sans objet.

Note 6 - Etat des créances = 503 015 548 euros

Etat des Créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	327 196	93 046	234 150
Créances rattachées à des participations	25 000		25 000
Prêts	154 727	93 046	61 681
Autres immobilisations financières	147 469		147 469
Actif circulant & charges constatées d'avance	502 655 018	502 655 018	0
Clients et comptes rattachés	83 770 250	83 770 250	
Personnel	73 193	73 193	
Organismes sociaux	22 422	22 422	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	23 933 196	23 933 196	
Autres créances fiscales	6 229 426	6 229 426	
Groupe et associés (1)	335 371 176	335 371 176	
Créances IS (2)	45 467 315	45 467 315	
Autres	7 011 726	7 011 726	
Charges constatées d'avance	776 314	776 314	
Avances et acomptes versés s/ commandes	33 334	33 334	
TOTAL	503 015 548	502 781 398	234 150

(1) Les créances Groupe et associés sont constituées :

- Du compte courant financier avec ENGIE Finance SA dans le cadre de la convention de trésorerie pour 302 995 507 euros ;
- De créances sur le GIE Géométhane pour 32 375 669 euros ;

(2) Les créances d'IS correspondent aux acomptes versés à Engie SA au titre de l'IS 2021 dans le cadre de l'intégration fiscale (45 457 574 euros) et au crédit d'impôt recherche (9 741 euros) .

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan = 92 195 875 euros

Produits à Recevoir	2021	2020
Clients et comptes rattachés	49 882 740	50 514 738
Autres créances	42 313 135	45 513 042
TOTAL	92 195 875	96 027 780

Note 8 – Charges constatées d'avance = 776 314 euros

Charges constatées d'avance	2021	2020
Primes d'assurance (1)	762 814	532 825
Autres charges	13 500	
TOTAL	776 314	532 825

(1) Les charges constatées d'avance afférentes aux primes d'assurance correspondent à des primes d'assurance (responsabilité civile, risques industriels et risque chantiers) appelées en 2021 mais qui concernent les premiers mois de 2022.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social = 344 941 670 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	180 597 733	1,91	344 941 670
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	180 597 733	1,91	344 941 670

Tableau des Capitaux Propres	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Dividendes	Autres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	344 941 670					344 941 670
Prime d'émission						
Prime d'apport						
Réserve légale	17 775 830	5 864 052				23 639 881
Report à nouveau	23 001	-23 001				0
Résultat de l'exercice	117 281 038	-5 841 050	-111 439 987		122 022 609	122 022 609
Subvention d'invest.	10 166 804			-208 659		9 958 145
Provisions réglementées	1 298 712 691			15 371 188		1 314 083 879
TOTAL	1 788 901 034		-111 439 987	15 162 529	122 022 609	1 814 646 185

Note 10 - Provisions = 1 578 335 573 euros

Nature des Provisions	Au 31/12/2020	Augmentations			Diminutions		Au 31/12/2021
		Dotations	Désact	Bilan	Reprises utilisées	Reprises sans objet	
Provisions réglementées	1 298 712 691	55 830 748			(40 459 560)		1 314 083 879
Amortissements dérogatoires (1)	1 298 712 691	55 830 748			(40 459 560)		1 314 083 879
Provisions pour risques et charges	247 508 027	3 796 025	1 544 297	11 839 298	(305 953)	(130 000)	264 251 694
Provisions pour risques (2)	16 921 000	3 100 000				(130 000)	19 891 000
Provisions relatives au personnel (3)	13 080 372	696 025			(130 784)		13 645 613
Provisions pour restructuration (4)							
Provisions pour démantèlement (5)	217 506 655		1 544 297	11 839 298	(175 169)		230 715 081
TOTAL	1 546 220 718	59 626 773	1 544 297	11 839 298	(40 765 513)	(130 000)	1 578 335 573

(1) Amortissements dérogatoires :

Ils concernent principalement les installations techniques et notamment le gaz coussin.

(2) Provisions pour risques :

- Dotation complémentaire de 3 100 000 euros, en lien avec l'enquête de la Commission Européenne (cf. note Enquête sur le mécanisme de régulation du stockage de gaz naturel en France dans les Evènements significatifs de l'exercice),
- Reprise de la provision pour risque d'indice sur la TICPE de 130 000 euros, suite à la notification de fin de contrôle.

(3) Provisions relatives au personnel : (cf. détails en note 13)

(4) Provision pour démantèlement

La provision pour démantèlement augmente sous l'effet conjugué de la désactualisation de la période (en contrepartie de charges financières) et de la mise à jour des hypothèses de taux d'inflation et d'actualisation au 31 décembre 2021 (augmentation de 11 839 298 euros en contrepartie de l'actif de démantèlement).

La diminution de 175 169 euros correspond aux dépenses de démantèlement réalisées en 2021.

Note 11 – Echancier des dettes = 1 272 963 368 euros

Etat des Dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires				
Dettes financières diverses	1 017 734 962	9 734 962	558 000 000	450 000 000
Emprunts (1)	1 015 770 381	7 770 381	558 000 000	450 000 000
Dettes diverses	1 964 581	1 964 581		
Fournisseurs	161 463 227	161 463 227	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 099 547	88 099 547		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	73 363 679	73 363 679		
Dettes fiscales & sociales	92 679 546	92 679 546	0	0
Personnel, organismes sociaux	29 558 631	29 558 631		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	7 177 011	7 177 011		
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres (2)	55 943 904	55 943 904		
Autres dettes	76 918	76 918	0	0
Autres	76 918	76 918		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	1 008 716	1 008 716	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	1 272 963 368	264 963 368	558 000 000	450 000 000

- (1) Les emprunts s'établissent à 1 008 000 000 euros et les intérêts courus non échus s'élèvent à 7 770 381 euros pour 2021.
(2) Le poste « Autres » comprend notamment l'impôt sur les sociétés dû à Engie dans le cadre du périmètre d'intégration fiscale (42 871 333 euros).

Détail des emprunts :

En millions d'euros	Date d'émission	Échéance	Montant	Capital restant dû	Tranche	Taux fixe	Taux variable	Amortissement du capital
Emprunt ENGIE	18-mai-15	18-mai-25	558	558	558	1,58%		<i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	28-sept-19	28-sept-29	100	100	100	1,046%		<i>in fine</i>
Emprunt ENGIE	09-juil-20	09-juil-27	350	350	350	1,12%		<i>in fine</i>
Total			1 008	1 008				

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan = 144 803 356 euros

Charges à Payer	2021	2020
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	7 770 381	7 770 381
Fournisseurs	47 207 393	61 836 928
Dettes fiscales & sociales	40 080 253	42 570 741
Dettes sur immobilisations	49 742 328	31 788 910
Autres dettes	3 000	
TOTAL	144 803 356	143 966 960

Note 13 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de STORENGY France

Détail des Engagements Sociaux	2021	2020
Retraites	49 850 268	52 998 760
Départs Volontaires des Entreprises		
Retraites + DVE	49 850 268	52 998 760
Indemnité de fin de carrière / Indemnité de mise à la retraite	5 977 666	6 720 018
Secours immédiat	8 005 136	8 888 940
Indemnité compensatrice des frais d'étude	140 318	153 093
Avantage en nature	108 663 958	118 839 431
Indemnité congés exceptionnels (*)	1 849 411	1 850 623
CEJR	1 429 543	1 393 248
Total Avantages Post Emploi	126 066 032	137 845 353
Rentes Accidents du travail / Maladies professionnelles et aide amiante (*)	6 739 400	6 829 606
Incapacité (hors incapacité suite à incapacité temporaire) (*)	2 706 283	2 497 999
Incapacité temporaire (long. Maladies) (*)	198 691	54 147
Incapacité suite incapacité temporaire (*)	380 138	220 894
Médailles (*)	1 419 079	1 456 774
Total Avantages Long Terme	11 443 591	11 059 420
Total Engagements Bruts	187 359 891	201 903 533
Dont :		
- Provisionnés (*) (cf. Note 10)	13 293 002	12 910 043
- Couverts par des contrats d'assurance (valeur de marché)	48 293 498	39 530 666

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation	1,39%	0,90%	1,30%	0,78%	1,06%	0,53%	1,33%	0,81%
Taux d'inflation	1,83%	1,85%	1,82%	1,82%	1,78%	1,75%	1,82%	1,83%
Durée résiduelle de service	19,3 ans	19,4 ans	19,3 ans	19,4 ans	12,3 ans	13,3 ans	24,9 ans	26,2 ans

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget. Les conditions de

détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières de STORENGY France

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de STORENGY France sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financées par la CTA ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;
- en tant que fournisseur de gaz et d'électricité (et le cas échéant d'acheminement de gaz), collecter et reverser à la CNIEG les contributions tarifaires.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, depuis le 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements de STORENGY France sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière : leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés le cas échéant en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et, le cas échéant, sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou s'agissant des régimes ex Suez pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Au 31 décembre 2021, les engagements au titre des retraites sont évalués à 49 850 268 euros et sont couverts à hauteur de 88 % par des contrats d'assurance.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - le régime des capitaux décès,
 - le compte épargne jours retraite,
 - le régime d'aide aux frais d'études.

- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

La méthode retenue pour évaluer les engagements est celle des « unités de crédits projetés ».

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

3. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que l'ensemble des agents (actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantage en nature énergie. Cet avantage recouvre la fourniture de gaz et d'électricité à tarif préférentiel.

L'engagement relatif à la fourniture de gaz au personnel des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh à fournir aux agents ou à leurs ayants droit pendant la phase de retraite, valorisée sur la base du coût de revient unitaire. À cet élément s'ajoute la valeur probable du prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

Au 31 décembre 2021, les engagements au titre de l'avantage énergie pour STORENGY France sont évalués à 108 663 958 euros.

4. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG, plafonnée au-delà d'une ancienneté de 40 ans.

Au 31 décembre 2021, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont évalués à 5 977 666 euros et sont couverts à hauteur de 75 % par des contrats d'assurance.

5. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2021, les engagements au titre des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles sont évalués à 6 739 400 euros.

C - PROVISIONS

STORENGY France provisionne à la clôture de l'exercice les rentes accidents du travail et maladies professionnelles, les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité en cours de service et les prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Les provisions pour avantages au personnel s'établissent à 13 293 002 euros au 31 décembre 2021 détaillées comme suit :

Engagements correspondants à....	2021	2020
Des droits déjà ouverts		
Accidents du travail et maladies professionnelles (y compris amiante)	6 739 400	6 829 606
Pensions d'invalidité		
▪ Incapacité temporaire	198 691	54 147
▪ Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	2 706 283	2 497 999
▪ Invalidité suite incapacité temporaire	380 138	220 894
Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés		
Congés exceptionnels de fin de carrière	1 849 411	1 850 623
Médailles du travail	1 419 079	1 456 774
TOTAL	13 293 002	12 910 043

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière de STORENGY France sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2021 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 4 797 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Des indemnisations ont été versées par le fonds sur 2021 pour un montant de 1 547 000 euros.

<i>En euros</i>	2021	2020
Primes Externalisation		
IFC	417 000	347 000
Retraite	4 380 000	3 450 000
Total	4 797 000	3 797 000

<i>En euros</i>	2021	2020
Indemnisation du Fonds		
IFC	59 000	500 000
Retraite	1 488 000	2 199 000
Total	1 547 000	2 699 000

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2021 est de 48 293 498 euros dont 43 810 573 euros concernent les retraites et 4 482 925 euros concernent les IFC.

E – REGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE A COTISATIONS DEFINIES

Les salariés relevant du régime des IEG bénéficient par ailleurs, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place en 2009. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à 719 261 euros en 2021.

Note 14 – Formation

Dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, les pouvoirs publics ont exprimé leur volonté de renforcer les salariés comme acteurs de leur orientation professionnelle.

Cette loi a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser les parcours professionnels. Elle a pour cela instauré une nouvelle modalité d'accès à la formation : le Compte Personnel de Formation (CPF), qui a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1er janvier 2015.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel publiée au JO le 6 septembre 2018 a transformé en euros, le droit CPF précédemment en heures.

Pour un travail à mi-temps ou plus, le compte est alimenté à hauteur de 500 euros par an dans la limite d'un plafond total de 5 000 euros (ou de 800 euros et 8 000 euros sous certaines conditions).

Pour les salariés en activité avant le 31 décembre 2014 et qui possèdent encore des heures DIF, la date limite pour effectuer leur transfert vers le Compte Personnel de Formation, initialement fixée au 31 décembre 2020 a été reportée au 30 juin 2021.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 15 – Ventilation du chiffre d'affaires = 566 463 947 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2021	2020
Accès des tiers aux stockages (1)	479 573 228	512 461 402
Production vendue de biens (2)	35 642 109	19 486 669
Prestations de stockage et d'équilibrage (3)	25 102 400	25 112 400
Prestations des interfaces techniques (3)	8 067 987	9 297 194
Prestations d'expertise et de service	5 150 156	5 465 244
Autres prestations de service (4)	11 208 271	9 884 967
Autres recettes	1 719 796	2 585 720
TOTAL	566 463 947	584 293 595

- (1) L'écart avec le revenu autorisé (477 millions d'euros) est principalement liée au chiffre d'affaires ATS du site de Manosque dont la rétrocession au GIE Géométhane est enregistrée en autres achats et charges externes), pour partie compensé par un retard de compensation imputable aux souscriptions des clients.
- (2) La production vendue de biens comprend notamment la vente des 1,6 TWh de gaz circulant, suite à la demande du régulateur.
- (3) Des prestations de stockage et d'équilibrage et des prestations des interfaces techniques sont rendues à la société GRTgaz.
- (4) Les autres prestations de service comprennent principalement des prestations d'O&M au GIE Géométhane.

Note 16 – Autres achats et charges externes = 130 382 784 euros

Autres achats et charges externes	2021	2020
Achats non stockés de matière et fournitures	16 896 186	16 316 441
Frais accessoires incorporés aux achats	0	-1 140
RRRO sur achats	-227 203	-181 318
Locations et charges locatives	3 231 557	2 973 900
Entretien et réparations	31 999 694	33 636 103
Primes d'assurance	6 299 007	5 205 101
Etudes et recherches	22 697 506	20 289 255
Services extérieurs divers	248 684	192 584
Personnel extérieur à l'entreprise	1 757 336	2 182 105
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 497 003	1 919 989
Publicité, publications, relations publiques	604 183	580 859
Transports de biens et transports collectifs du personnel	4 507 799	5 078 375
Déplacements, missions et réceptions	982 033	811 127
Frais postaux et de télécommunications	220 646	328 299
Services bancaires et assimilés	113 239	101 551
Autres services extérieurs divers	39 555 113	47 089 240
TOTAL	130 382 784	136 522 470

Les frais d'études et de recherche sont comptabilisés en « Autres achats et charges externes ».

Frais d'études et de recherche	2021	2020
Etudes intéressant le secteur technique	15 229 289	14 602 315
Dépenses de recherche	7 468 218	5 686 940
TOTAL	22 697 506	20 289 255

Note 17 – Charges de personnel = 59 055 899 euros

Les effectifs statutaires et non statutaires au 31 décembre 2021 s'établissent à 705 salariés.

<i>En nombre de salariés</i>	2021	2020
Cadres	230	219
Maitrises	475	477
Exécutions	0	0
TOTAL	705	696

L'effectif moyen annuel est de 699 salariés en 2021 ; il était de 681 salariés en 2020.

L'effectif moyen payé (équivalent temps plein) est de 693 salariés en 2021 ; il était de 675 salariés en 2020.

Le poste charges de personnel se décompose de la manière suivante :

<i>En euros</i>	2021	2020
Salaires et traitements	39 299 414	37 262 699
Charges sociales	17 550 340	16 278 369
Autres charges	2 206 144	2 391 330
TOTAL	59 055 899	55 932 398

Les salaires et charges sociales progressent de 6 % entre 2020 et 2021

**Note 18 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions d'exploitation,
Transfert de charges**

Dotations et reprises d'amortissements	2021	2020
Dotation aux amortissements linéaires	(118 517 360)	(107 204 384)
Reprise sur amortissements		
TOTAL	(118 517 360)	(107 204 384)

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	2021	2020
Provisions pour litiges (<i>dotations</i>)	0	0
Provisions pour litiges (<i>reprises</i>)	130 000	3 700 000
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(696 025)	(1 083 518)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	130 784	0
Provisions pour charges diverses (<i>dotations</i>)	0	0
Provisions pour charges diverses (<i>reprises</i>)	175 169	1 043 808
Provisions pour dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(56 055)	(330 192)
Provisions pour dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	0	
Provisions pour dépréciation des créances (<i>dotations</i>)	0	(2 472)
Provisions pour dépréciation des créances (<i>reprises</i>)	0	
TOTAL	(316 127)	3 327 627

Transferts de charges	2021	2020
Transferts de charges	1 029 359	41 530
TOTAL	1 029 359	41 530

Note 19 – Résultat financier = - 8 378 478 euros

	Charges 2021	Produits 2021	Net 2021	Net 2020
Revenus des titres de participation (1)		7 795 653	7 795 653	8 587 081
Intérêts, charges et produits assimilés (2)	(14 764 909)	64 564	(14 700 345)	(16 370 203)
Résultat de change	(9 418)	82 444	73 027	(123 749)
Charges désactualisation - Démantèlement (3)	(1 544 297)		(1 544 297)	(2 071 658)
Autres charges et produits financiers (4)	(2 515)		(2 515)	(2 521)
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(1)		(1)	850
TOTAL	(16 321 139)	7 942 661	(8 378 478)	(9 980 201)

- (1) Les revenus des titres de participation de l'exercice N correspondent à la quote-part de résultat du GIE Géométhane de N-1 comptabilisée en N à l'issue de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale du GIE.
- (2) Les charges d'intérêts sur emprunts souscrits auprès d'ENGIE Finance représentent 13 973 822 euros. La baisse des charges financières en 2021 est principalement liée au renouvellement en juillet 2020 de l'emprunt de 350 000 000 euros à un taux plus bas que l'emprunt initial souscrit en 2010.
- (3) Ces charges correspondent à la désactualisation en 2021 de la provision pour démantèlement constituée en 2018 pour les sites de Soings, Saint-Clair et Trois-Fontaines.
- (4) Les autres charges financières correspondent à des commissions sur une garantie bancaire relative à un site de stockage.

Note 20 – Formation du Résultat Exceptionnel = - 29 716 973 euros

	Charges 2021	Produits 2021	Net 2021	Net 2020
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (1)	(2 961 294)	(67 168)	(3 028 461)	(10 105 688)
Cessions d'immobilisations financières (2)	0	0	0	(1 311 772 109)
Dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles (3)	(8 454 870)	0	(8 454 870)	(3 724 062)
Transferts des dépréciations en amortissements (4)	(27 777 019)	27 788 438	11 419	1 455 006
Amortissements dérogatoires	(55 830 748)	40 459 560	(15 371 188)	(18 795 403)
Dépréciation des Titres de Participation (5)	0	0	0	1 312 027 000
Provision pour litige (6)	(3 100 000)	0	(3 100 000)	(16 300 000)
Autres (7)	0	226 128	226 128	(195 494)
TOTAL	(98 123 931)	68 406 958	(29 716 973)	(47 410 750)

- (1) Les charges nettes liées aux sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent principalement à des mises aux rebuts de la période.
- (2) Les cessions d'immobilisations financières en 2020 concernaient STORENGY International et Plaine de Garonne Energie
- (3) Une dépréciation complémentaire de 8 454 870 euros est constatée sur l'exercice dont 7 945 755 euros sur l'actif de démantèlement des sites de Saint-Clair et de Soings suite à la mise à jour de la provision comptabilisée en contrepartie de cet actif.
Des dépenses réglementaires réalisées sur des sites en exploitation réduite ont par ailleurs fait l'objet d'une dépréciation de 495 424 euros.
- (4) La baisse du niveau d'amortissement économique du gaz coussin et des autres immobilisations, consécutive aux dépréciations comptabilisées depuis 2010, est neutralisée fiscalement par la constatation simultanée d'un complément d'amortissement déductible et d'une reprise non imposable de la dépréciation pour le même montant.

- (5) La dépréciation des titres de participation en 2020 fait suite à la cession de STORENGY International à Engie Invest International.
- (6) La dotation constatée sur 2021 est en lien avec l'enquête de la Commission Européenne.
- (7) Le produit de 226 128 euros correspond principalement à des subventions reclassées au compte de résultat (208 659 euros)

Note 21 – Impôt sur les bénéfices = 43 089 675 euros

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	207 481 268	1 707 901	59 400 234
Résultat financier	(8 378 478)	(7 795 653)	(4 594 666)
Résultat exceptionnel	(29 716 973)	(16 459 696)	(13 117 637)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes		7 880 197	2 238 567
Réserve spéciale de participation	(4 273 533)	559 146	(1 055 164)
Impôt sur les sociétés (1)	(42 871 333)	42 871 333	218 341
TOTAL	122 240 951	28 763 228	43 089 674

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 s'élève à 28,40%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent des provisions et dépréciations non déductibles, la réserve spéciale de participation, la quote-part de résultat du GIE Géométhane et la C3S.

- (1) Le poste Impôt sur les Sociétés de 218 341 euros intègre :
- La régularisation de l'Impôt Société 2019 pour 228 082 euros
 - La régularisation des crédits d'impôts 2020 pour (9 741) euros

Note 22 – Régime de l'intégration fiscale

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été souscrite entre ENGIE et STORENGY SA à compter du 1^{er} janvier 2008. La convention est applicable à partir de cette date à tous les exercices d'appartenance au Groupe. L'intégration fiscale n'engendre pas d'écart entre la charge d'impôt figurant dans les comptes de l'entreprise et la dette afférente.

Note 23 – Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	2021	2020
Résultat net de l'exercice	122 022 609	117 281 038
Impôts sur les bénéfices	43 089 675	48 566 271
Résultat comptable avant impôts	165 112 284	165 847 309
Variation des prov. Réglementées	15 371 188	18 795 403
Résultat hors impôts et dérogatoire	180 483 472	184 642 712

Note 24 – Trésorerie

	2021	2020
Disponibilités	27 414	50 957
Solde créditeur de banque et concours		(40 541)
Trésorerie courante	27 414	10 416

Note 25 – Engagements hors bilan

	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements d'achat de gaz		
Engagements de vente de gaz		19 237 436
Engagements d'investissements	91 363 298	
Engagements sur commandes d'exploitation	19 904 350	
Engagements sur garanties/cautions (1)		29 087 479
Autres engagements (2)	200 000	

(1) Les engagements reçus se détaillent de la manière suivante :

- Garanties reçues au titre des contrats d'Accès des Tiers au Stockage : 28 189 442 euros
- Garanties reçues au titre de contrats fournisseurs : 898 037 euros

(2) Deux clauses de garantie d'un montant total de 200 000 euros sont prévues dans le contrat de cession de Storengy International à Engie Invest International.

Compte de régularisation de charges et de produits (CRCP) :

L'année 2021 est la seconde année de la deuxième période tarifaire (ATS2). Dans sa délibération du 23 janvier 2020, la CRE avait d'ores et déjà intégré un apurement du solde du CRCP de la période ATS1 de -3,3 millions d'euros pour chaque année de la période, soit un total -13,2 millions d'euros.

Dans sa délibération du 16 décembre 2021 portant décision sur l'évolution du revenu autorisé des opérateurs de stockage souterrain de gaz naturel pour l'année 2022, la CRE a acté un revenu autorisé de 514,6 millions d'euros pour STORENGY France en 2022, incluant un apurement du CRCP de -6,6 millions d'euros. Cet apurement de -6,6 millions d'euros intègre les -3,3 millions d'euros actés dans la délibération du 23 janvier 2020.

Note 26 – Rémunération des organes de direction et d'administration

<i>en euros</i>	2021	2020
Organes d'administration (1)	0	7 000
Organes de direction (2)		

(1) Montant des jetons de présence versés au titre de l'exercice

(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-198-1° du code de commerce).

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit au compte de résultat n'est pas fourni en annexe dans la mesure où les annexes consolidées du groupe ENGIE mentionnent cette information.

Note 28 – Identité de la société mère consolidante

ENGIE SA est la société mère consolidant les comptes de STORENGY France

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
ENGIE 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92 400 COURBEVOIE	SA	2 435 285 011	100%

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par Storengy France	Cautions et avals donnés par Storengy France	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé (2021)	Résultat du dernier exercice écoulé (2021)	Dividendes encaissés par Storengy France dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
GIE GEOMETHANE	190 000 000	0	50%	95 000 000	95 000 000	0	0	40 161 699	15 763 970	7 795 653
GIE CANSEL BRESSE	6 503 084	0	50%	3 251 542	3 251 542	0	0	3 392 542	0	0
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2022**

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2021 font ressortir un résultat net bénéficiaire de 122 022 609 euros, décide de l'affecter comme suit :

	en euros
Résultat de l'exercice	122 022 609,00
Report à nouveau antérieur (débitéur)	-
Bénéfice Disponible	122 022 609,00
Dotation de la réserve légale (Au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social)	6 101 130,45
Solde après dotation à la réserve légale	115 921 478,55
Report à nouveau antérieur (créditeur)	-
Bénéfice distribuable	115 921 478,55
Dividende distribué	115 921 478,55
Solde affecté en report à nouveau	-

Le paiement du dividende sera effectué au plus tard le 30 septembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été de :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net (en €)
2018	180 597 733	21 671 727,96
2019	180 597 733	119 194 503,78
2020	180 597 733	111 439 987,15

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au secrétaire de la réunion pour certifier conforme des copies ou extraits du présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée et particulièrement à LEXTENSO, domiciliée à La Grande Arche La Défense - Paroi nord, 1 Parvis de La Défense, 92 044 Paris La Défense Cedex, pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a horizontal line extending to the right.

Certifié conforme à l'original